



CONVENTION SUR LE PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

FONDS POUR LE PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

DEMANDE D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

L'objectif du Compte spécial du Fonds pour le patrimoine culturel subaquatique est de financer les activités décidées par la Conférence des Etats Parties sur la base des directives définies par la Conférence des Etats Parties de la Convention sur le patrimoine culturel subaquatique.

Pour soumettre une demande d'assistance internationale, veuillez remplir le formulaire suivant :

a.) Etat(s) demandeur(s): _____

b.) Activité(s) envisagée(s) / projet(s) envisagé(s): _____

c.) Domaine(s) d'activité(s) _____

(Dans les cas d'interventions sur le patrimoine culturel subaquatique, veuillez joindre un descriptif du projet conformément à la Règle 10 de l'Annexe de la Convention.)

d.) Lieu : _____

e.) Date et durée : _____

f.) Autre(s) Etat(s) partie(s) prenant part à et/ou soutenant l'activité : _____

g.) Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre du projet :

h.) Objectifs: _____

i.) Montant de l'assistance demandée (veuillez ajouter une proposition de budget détaillé) : _____

j.) Contribution financière ou en nature du bénéficiaire: _____

k.) Résultats escomptés _____

l.) Contribution de (s) l'activité(s) au renforcement des capacités dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel subaquatique tel que prévu par la Convention de 2001:

m.) Contribution de(s) l'activité(s) à la mise en œuvre de la Convention de 2001: _____

n.) Rapport(s) à soumettre pour le (date(s), format) : _____

o.) Contact: _____

(Veuillez joindre tout document complémentaire si nécessaire)

Les demandes complètes d'assistance internationale doivent être soumises par les Etats parties au Secrétariat au moins quatre mois avant la prochaine session ordinaire de la Conférence des Etats parties.

Les demandes doivent être soumises en anglais ou en français en format électronique ou imprimé. Elles doivent être signées et transmises par la Commission nationale pour l'UNESCO ou la Délégation permanente de l'Etat partie auprès de l'UNESCO à l'adresse suivante :

UNESCO

Secrétariat de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique

7, place de Fontenoy, 75007 Paris, France

Tél. : + 33 (0) 145684406

Fax : + 33 (0) 145685596

E-mail : u.guerin@unesco.org

Cachet :

Nom du signataire :

Signature(s) :

Date de la demande :